



AVIS PUBLIC
MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR
L'ANNÉE 2021

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil de la Ville de Paspébiac a adopté, à sa séance ordinaire du 4 octobre 2021 une résolution visant à modifier la résolution 2020-11-314 adoptée le 9 novembre 2020 ;

QUE la résolution a pour objet de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021 afin de se conformer aux dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ;

QUE le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021 soit modifié de la façon suivante :

- La séance ordinaire fixée au lundi 4 octobre 2021 est maintenue.
- La séance ordinaire fixée au lundi 8 novembre 2021 est déplacée au lundi 22 novembre 2021.
- La séance ordinaire prévue le lundi 13 décembre 2021 est maintenue.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 est disponible pour consultation à la réception de la Ville et sur le site Internet de la Ville ;

QUE conformément aux *articles 361 et 362 de la Loi sur les cités et villes*, ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication par un avis public signé par le greffier.

Donné à Paspébiac, ce 5^e jour du mois d'octobre 2021.

Daniel Langlois
Greffier